Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20261109-1109112026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation :	02/11/2026
Date d'affichage :	12/11/2026
Nombre de Conseillers :	en exercice : 29
	Présents : 25
	Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 9 novembre 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **neuf du mois de novembre** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . Ms JORE . SOUFFLET . Mme GUSTAVE . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL Ms D'HERVÉ. LATOUCHE . Mmes GAUTHIER . CAPLAN . M. JEANMOUGIN . M. GAULIN-CRESPEL . Ms PERRINE . ROSSÉ . Mme SAHEL-MILLIOZ . M. ICAZE . Mme QUILLIVIC . M. LE GOAS .

Absents excusés : Mme GÉRARD .
Mme JAAFAR

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme DUCOUDRÉ à M. JORE
Mme PELOIS à Mme GAUTHIER

M. Timon GAULIN-CRESPEL a été nommé secrétaire.

****

N° 11

OBJET : <u>Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Rennes Métropole 2025</u>

Mme la Maire rappelle que conformément à l'article D. 2224-3 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets doit faire l'objet d'une présentation aux membres du Conseil Municipal.

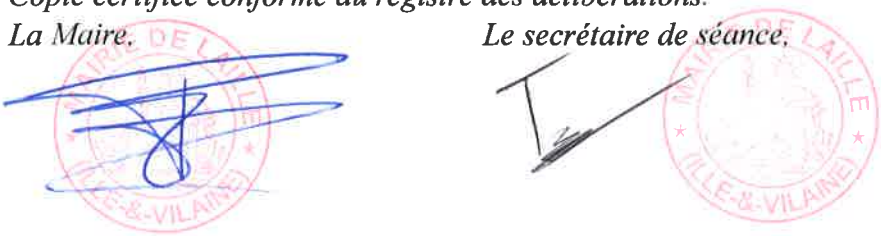
M. Olivier MOSSET présente le rapport de l'année 2025.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20261109-1109112026-DE

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 12/11/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

